

De lauréat à membre du jury : trajectoire d'un chercheur interdisciplinaire

Antoine Bailleux

Professeur à l'UCLouvain – Saint-Louis Bruxelles
Avocat au barreau de Bruxelles

Chers Collègues,
Chers Lauréats,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

C'est un grand honneur et un vif plaisir d'être parmi vous ce soir pour fêter les 20 ans du Prix Jean Carbonnier.

Ce Prix revêt pour moi une dimension très particulière.

Je garde le souvenir ému de cette soirée de mars 2010 où, accompagné de mes proches, j'étais à votre place, recevant cette distinction des mains de M. Guy Canivet, alors membre du Conseil constitutionnel et Premier Président honoraire de la Cour de cassation, et en présence de M. Jean-Louis Debré, alors Président du Conseil constitutionnel.

On m'y apprenait que j'étais le premier lauréat non français de ce prix, et ce en dépit des citations en néerlandais non traduites qui émaillaient ma thèse !

J'y ai vu une magnifique reconnaissance pour la Belgique et pour l'ADN interdisciplinaire de l'Université Saint-Louis dont je suis issu, mais aussi le signe d'une remarquable ouverture d'esprit de la part des milieux académique et judiciaire français.

Je m'étais rendu à cette cérémonie en compagnie de mon fils aîné, alors âgé d'un mois seulement, qui avait pris son premier Thalys et son premier métro pour atterrir dans les bras de M. Debré le temps d'une mémorable photographie.

J'étais à l'époque dans une période particulièrement intense de ma vie, à la fois maître de conférences invité à Saint-Louis et élève avocat au sein d'un cabinet d'affaires international, qui n'avait pas manqué de communiquer fièrement sur l'obtention de ce prix par l'une de ses jeunes recrues.

11 ans plus tard, 2021, deuxième rencontre avec le Prix Carbonnier. Je suis à nouveau à un tournant de ma vie professionnelle. Devenu professeur à Saint-Louis, j'ai rompu avec ma pratique d'avocat d'affaires pour me lancer en solo dans du contentieux européen stratégique aux côtés d'associations environnementales – toujours comme avocat. L'annulation du règlement européen renouvelant l'approbation du glyphosate est mon cheval de bataille.

C'est à cette époque que je reçois un message de Mmes Valérie Sagant et Kathia Martin-Chenu m'invitant à passer de l'autre côté de la barrière pour intégrer le jury du prix Carbonnier. J'accepte avec gratitude cette invitation et joue ce rôle pendant deux

ans, devant souvent me contenter de participer aux réunions par écran interposé, à l'époque troublée de la pandémie.

Je dois d'ailleurs déclarer un conflit d'intérêt lorsque l'on me demande d'évaluer la thèse de Mme Cecilia Rizcallah, que j'ai contribué à superviser, et qui se verra honorée du prix avant d'entamer une carrière académique brillante. Deuxième cocorico pour la Belgique, et pour l'école de Saint-Louis en particulier.

Cinq ans passent encore, et me voilà devant vous. Mon fils a désormais seize ans, le glyphosate est toujours dans les champs, je n'ai pas abandonné ce combat mais il m'a donné quelques rides au front.

Avec le recul des années, je mesure aujourd'hui toute la valeur du prix Carbonnier. Sa valeur instrumentale bien sûr, car il aide incontestablement à construire des carrières – académiques en particulier.

Mais aussi et surtout sa valeur intellectuelle – inestimable.

Le Prix Carbonnier, on ne le soulignera jamais assez, repose sur un pari audacieux et visionnaire, qui le distingue doublement de la plupart des prix de thèses.

D'une part, et en hommage au Doyen Carbonnier, il met l'accent sur le dialogue avec les sciences humaines et sociales. Il promeut non pas une interdisciplinarité de façade, celle que l'on professe du bout des lèvres pour obtenir des financements européens, mais une réelle coopération entre les champs du savoir qui permet de repousser toujours plus loin les limites de l'intelligence et de l'analyse juridiques.

Voilà un sacré pari au vu de la réticence des facultés de droit françaises à s'ouvrir à de telles approches fondées sur un « point de vue externe modéré » (selon l'expression de mes maîtres à penser François Ost et Michel van de Kerchove) ou ancrées plus modestement dans un « point de vue interne modérément ouvert » (selon la formule de mon collègue Hugues Dumont). Et si cette réticence envers l'interdisciplinarité tend aujourd'hui à s'estomper dans certains laboratoires, je suis persuadé que le Prix Carbonnier y est pour quelque chose.

D'autre part, second trait caractéristique du Prix, c'est le pont qu'il institue entre les milieux académiques et judiciaires. Voilà une deuxième reproche adressé souvent aux facultés de droit : ne pas s'ouvrir suffisamment à la pratique ; favoriser des travaux purement doctrinaux qui ne parlent pas aux professionnels de la justice.

Le Prix fait là encore œuvre salubre en récompensant les jeunes chercheurs qui ont osé partir à la rencontre des acteurs de terrain, formuler des propositions concrètes à même d'améliorer le fonctionnement de la justice, ou du droit en général.

Vous l'aurez compris, le Prix Carbonnier a selon moi une valeur inestimable car il est un aiguillon de la doctrine française. Il l'empêche de ronronner, de penser en rond, de tourner sur elle-même. Il la pousse à sortir doublement de sa zone de confort, l'invitant tout à la fois à cheminer sur les crêtes de l'interdisciplinarité et à se salir les mains au

contact de la pratique. Les thèses primées cette années en apportent la parfaite confirmation.

Ce Prix est créé pour les funambules du droit, pour les pionniers, pour les passeurs de frontières, pour ceux qui sont poussés par l'envie de connaître et non pas par la peur de déplaire à leur directeur de thèse.

Je suis persuadé qu'à l'heure du développement de l'intelligence artificielle, à l'heure où les financements s'amenuisent, à l'heure où la société se diffracte en petites communautés de valeurs et d'intérêts, c'est dans ces travaux-là que se trouve l'avenir de la recherche en droit.

Une recherche sans œillères, qui assume, comme dirait Michel Foucault, que la justice comme la science sont des entreprises de véridiction orientées par des axiomes, des présomptions, des procédures, des critères qui leur sont propres. Mais une recherche qui ne se lassera jamais d'interroger ces régimes de vérité en se servant des uns pour éclairer les autres, pour en traquer les taches aveugles et pour en dénoncer les effets de domination.

Merci dès lors du fond du coeur à l'Institut Robert Badinter d'œuvrer ainsi au soutien d'une recherche authentiquement fédératrice et émancipatrice. Et surtout, surtout, longue vie au Prix Carbonnier et à ses heureux lauréats !